

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Février 2009

MENSUEL N° 124 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Associatif

L'ASBL A.R.A.S.S. rejoint Wolu-Inter-Quartiers.

Ce comité de quartier, dont le nom complet est « Association des Riverains Actifs Quartier Slegers – Sombre – Cambre – Van Mulders », est situé autour du complexe sportif « Royal La Rasante ».

Vous trouverez ci-après un premier regard sur l'histoire de cette ASBL, et ceci, dans l'attente d'une présentation prochaine des objectifs futurs de cette association.

Retracer l'historique de l'ARASS, c'est démontrer qu'il est possible **dans un esprit de collaboration et non de confrontation systématique avec les autorités Communales et Régionales**, d'assurer la solidarité entre et avec les riverains.

L'ASBL A.R.A.S.S. fut constituée début 1997. Par la fulgurante réaction de ses membres, elle s'opposa avec succès à deux projets gigantesques, l'un émanant de la Société DAVID LOYD, l'autre de la SPRL Harbour Club; ceux-



L'entrée du complexe sportif « Royal La Rasante » à la rue Sombre.

ci auraient à tout jamais défigurés la convivialité du quartier. Des négociations avec ASPRIA est sortie la solution actuelle, oeuvre de l'architecte Marek KISIELEWICZ.

Deux Conseils d'Administration ont eu le souci de gérer au mieux les attentes de riverains qui ont accepté le dernier projet, la raison l'emportant. Ce qui devenait un chancre urbain est maintenant une entreprise florissante pour le plus

grand profit de la Commune et du quartier qui enregistre ainsi une plus-value notoire.

Certes, quelques nuisances de voisinage sont apparues dans le périmètre, notamment à la rue Sombre, ou le délai de pose de la bulle saisonnière. Cependant à chaque fois que des problèmes ont surgi, l'ARASS et Royal la Rasante, dans un dialogue constructif, se sont efforcés de trouver des solutions acceptables par tous.

Le climat **constructif et d'écoute mutuelle dans le respect de tous les partenaires** fut la clé de la réussite. Nos successeurs suivront la même voie et oeuvreront dans le même esprit pour assurer, dans la continuité, la quiétude à notre quartier.

Les administrateurs Michel Seghin et Maurice Jacquemyns, respectivement past-président et past-secrétaire.

N.B. : si vous désirez contacter dès aujourd'hui ce comité de quartier, vous pouvez vous adresser à son Président, Monsieur Guy Verheugen soit par email : arasswoluwe@yahoo.fr, soit par téléphone au 02/771 31 57.

Urbanisme

PPAS Val d'Or 60 ter Nous soutenons l'AATL et l'IBGE !

Dans l'avis de la commission de concertation du 7 janvier, téléchargeable sur le site internet de la commune, nous avons relevé les attendus de ce dossier et les avis émis.

Si l'avis majoritaire permet quelques avancées, il reste cependant très évasif quand on lit certaines conditions qui ne sont que des recommandations. Que veut dire « mettre tout en oeuvre pour conserver la mare » ou encore

plus vague « être attentif aux enjeux du développement durable ».

Nous préférons nettement l'avis minoritaire de l'Administration de l'Aménagement du territoire et du Logement (AATL) et de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) qui vise à diminuer, comme nous l'avions demandé, plus radicalement la densité du bâti afin de permettre la création d'un espace vert suffisamment vaste et continu. Cet avis tient compte prioritairement de l'évolution du quartier et de l'équilibre nécessaire à trouver entre habitat et espace vert, et non de la volonté des promoteurs immobiliers de maximiser leur investissement.

Ci-après les avis rendus.

Avis favorable majoritaire de l'AATL, de l'IBGE, de la SDRB et de la Commune à condition de :

- opérer une réduction complémentaire du potentiel constructible de sorte que chaque propriétaire se voit octroyer un potentiel constructif de 90% par rapport au PPAS 60 ;
- prévoir un cheminement piéton vers le CORA et les transports en commun, et ce en prolongeant la zone de l'espace public par la création d'une zone de cheminement entre les deux bâtiments situés près du rond-

Le petit patrimoine



La girouette

La girouette, symbole d'abord chrétien, puis républicain est apparue au IX^{ème} siècle sur les clochers des églises. Le coq est sans nul doute le motif le plus répandu et symbolise depuis toujours la vigilance de l'église envers le peuple.

A la fin du XV^{ème} siècle Léonard de Vinci voulant savoir d'où venait le vent, invente le premier instrument de météorologie, sa fonction est de montrer la direction du vent, l'axe fixe est généralement pourvu d'une croix directionnelle indiquant les quatre points cardinaux.

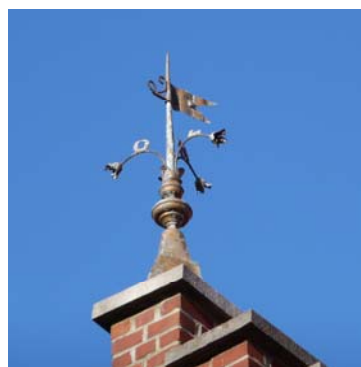
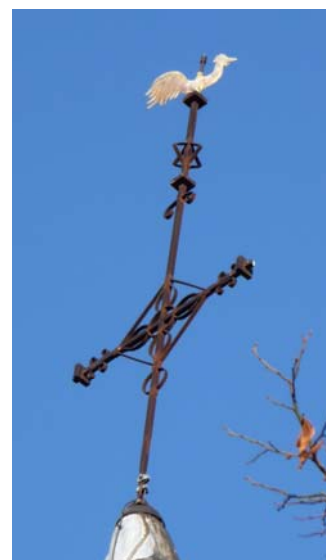
La girouette représentait le plus souvent un fanion carré, privilège réservé essentiellement à la noblesse, en général une distinction pour service rendu.

La girouette devient vite un des premiers signes extérieurs. Il personnalise ainsi une maison, lui donne un cachet ; c'est un peu la marque des lieux.

La girouette est aussi une enseigne, avertissant le voyageur qui la découvrait de loin, la profession de l'occupant de la maison. «Un cheval cabré indiquait un relais, un moulin : le meunier... » ; elle retrace l'activité des villages et de ses habitants.

Symbolique au début du XX^{ème} siècle, exposée aux intempéries et non remplacée, la girouette disparaît progressivement des toits.

*Geneviève Vermoelen
Contact au 02 735 03 65*



point des Communautés, pour accéder à l'avenue Marcel Thiry ;

- modifier la prescription 18, §1, 3° pour permettre d'augmenter la superficie des oriels et des balcons en passant du tiers à la moitié de la superficie totale de la façade ;
- mettre tout en oeuvre pour conserver la mare notamment en évitant les rabattements de la nappe phréatique et les terrassements importants lors de la construction des immeubles ;
- être attentif aux enjeux du développement durable sur ce site encore non bâti.

Avis favorable minoritaire de l'IBGE et de l'AATL à condition de :

- favoriser les accès des parkings en sous-sol depuis le chemin des Deux Maisons par la création d'un ou plusieurs parkings collectifs afin d'éviter la pénétration des véhicules dans l'îlot même (sauf véhicules de services et SIAMU) ;
- supprimer les 2 immeubles situés en intérieur d'îlot (sud-est) afin de dégager un maximum les espaces verts intérieurs pour créer une seule entité verte dans la continuité et la promenade verte régionale

mais aussi afin que les utilisateurs de la mobilité douce puissent traverser cette zone non seulement depuis le chemin des Deux Maisons vers l'avenue du Yorkshire mais aussi vers l'avenue de la Nielle ;

- améliorer la cohérence du plan en ce qui concerne les implantations des bâtiments, les gabarits des bâtiments, l'interaction entre le bâti et le non-bâti et l'interaction entre les espaces privés et publics ;
- créer un espace vert suffisamment vaste et continu, en lieu et place de plusieurs espaces parfois réduits, afin de respecter au mieux les cheminements actuels.

Nous comptons rapidement écrire à la Région afin de rappeler notre demande qui consiste à diminuer la densité sur ce site aussi bien pour des raisons environnementales que pour des raisons de mobilité ou d'une manière générale de qualité de vie.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce dossier qui concerne des milliers d'habitants de la commune et nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui se sont mobilisées dans le cadre de l'enquête publique.

Bernard Devillers

L'avenir du Shopping n'est pas encore décidé !

La commission de concertation du 13 janvier dernier (l'avis complet de 10 pages est téléchargeable sur le site internet de la commune <http://www.woluwe1200.be/vie-communale/democratie-locale/participation-citoyenne/commissions-de-concertation>) a décidé de reporter son avis afin de pouvoir, principalement, vérifier si le demandeur a bien respecté la prescription générale 0.9. du PRAS.

Cette prescription permet des extensions si celles-ci n'entraînent pas un accroissement supérieur à 20 % de la superficie de plancher existante par période de 20 ans. Pour le Comité de quartier Hy-mans – St-Lambert ce pourcentage est largement dépassé, ce qui, si cela s'avère exact, ferait en sorte que le projet devrait être de facto refusé.

Voir ci-après l'avis de la commission de concertation.

Avis reporté dans l'attente des avis officiels d'instances sur le projet amendé :

- Service d'incendie et d'Aide Médicale Urgente
- Administration de l'Équipement et des Déplacements

Par ailleurs la commission de concertation, indépendamment de la poursuite de l'analyse du dossier demande que lui soit fournie, dans les plus brefs délais, une note de calcul des superficies dans le respect des critères de la prescription générale 0.9 du plan régional d'affectation du sol.

Avis minoritaire de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE).

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement s'oppose à ce report. En effet, il souligne qu'il est tenu par des délais de rigueur et que, dès lors, sa décision risque de ne pas pouvoir être prise dans les délais requis.

Ce dernier avis souligne que les délais pour que l'IBGE délivre le permis d'environnement seront dépassés. En effet, la date butoir était le 24 janvier. Cependant, le demandeur a la possibilité de faire un recours au Collège de l'Environnement contre le refus tacite de

La « saga » du parking des 49 bus scolaires pour l'École européenne.

Après l'enquête publique pour la délivrance du permis d'urbanisme en 2006, l'enquête publique en vue de l'obtention du permis d'environnement a eu lieu en ce début d'année.

Les Comités de Quartiers Hof-ten-Berg et Th. De Cuyper – Dix-Arpens ont étudié les dossiers et ont émis leurs remarques, interrogations et suggestions.

Les associations de défense du patrimoine, de l'environnement et de la nature ont œuvré dans le même sens pour protéger le site.

Il semble que le dernier plan d'aménagement pour ce parking situé entre le Kleinenberg et la rue de l'Ecluse, réponde davantage aux exigences environnementales et de mobilité que celui introduit en urbanisme en 2006. Nous avons remis par écrit nos interrogations sur la construction du parking, sur l'accessibilité des bus et la mobilité des élèves. Celles-ci reprennent les préoccupations majeures des Comités de quartiers et des riverains.

Nous projetons de contacter l'Association des Parents et le Service transport de l'École européenne. Celles-ci ont dans leurs attributions l'acheminement des quelque 3 000 élèves de l'établissement, tant au point de vue mobilité qu'accessibilité.

*Jeanne Nicolas – Comité Hof-ten-Berg
Brigitte Fievez-Marécaux, Comité De Cuyper – Dix-Arpens*

délivrance du permis pour dépassement des délais. Le recours au collège est un recours en réformation, c.à.d. que la décision du collège se substitue à la décision attaquée, autrement dit le collège peut très bien délivrer le permis d'environnement en lieu et place de l'IBGE...

Une nouvelle commission de concertation, à huit clos, a été organisée le 10 février. Nous vous en communiquerons les résultats dans notre prochain bulletin.

Mobilité

Fiches mobilité 2008 !

En novembre dernier, nous avons remis 30 nouvelles fiches « Mobilité » qui visent à améliorer la mobilité de tout un chacun et plus particulièrement celle des usagers faibles.

Ces fiches s'ajoutent aux 93 fiches remises en 2007 et aux 46 remises en 2002.

Toutes ces fiches sont disponibles en version pdf sur simple demande à notre adresse email.

Nous comptons réaliser chaque année une nouvelle série de fiches qui seront remises à la Commune au mois de septembre. Ainsi, nous accueillerons vos propositions en la matière et nous pouvons vous

aider à les formuler et à analyser vos propositions.

Voici, à titre d'exemple, la fiche n° 16 remise en novembre.

Toutes ces fiches seront analysées par la cellule mobilité de la commune, et cela, en collaboration

avec la Police et Wolu-Inter-Quartiers.

Nous espérons pouvoir vous présenter d'ici un mois ou deux un premier bilan de cette collaboration qui a débuté il y a plus d'un an, le 18 décembre 2007.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2008

Fiche technique n°16

Situation géographique : Divers lieux dans Woluwe-Saint-Lambert
Comités : Wolu-Inter-Quartiers
Personnes de contact : Bernard Devillers (02 762 39 44)
Date : Octobre 2008

2. Cyclistes

2.4. Parkings vélos



Constat : L'utilisation du vélo au quotidien se développe auprès de la population de Woluwe-Saint-Lambert. C'est une excellente initiative et les raisons sont multiples. Il reste cependant des freins à cet usage. Un de ceux-ci est l'impossibilité pour certains de ranger leurs vélos à l'intérieur de leur maison ou appartement : absence de garage ou espace trop exigu dans le couloir ou encore interdiction par le règlement de la copropriété dans les immeubles anciens etc.

Proposition : Installer, dans plusieurs lieux de la commune, des parkings à vélos sécurisés. Il faudrait évidemment les installer là où il y a potentiellement des personnes désireuses de l'utiliser. Ceci peut se faire rapidement par une petite enquête auprès des habitants de la zone choisie. Actuellement, une expérience est menée par la Région Bruxelloise (la photo a été prise au boulevard de Dixmude). D'autres communes vont également tester ce système. Ces parkings à vélos en accueillent 5. Chaque propriétaire disposant d'une clé d'accès. Si les tests s'avèrent positifs, la Région envisage d'en placer jusqu'à 100 en 2009 et ce, en collaboration avec les Communes.
Contact au cabinet de Monsieur Pascal Smet : Alain Vandenplas : 02 517 12 96.

GRAND CONCOURS DE BD !
Des milliers d'€uros de Prix !
Organisé par le Pied de la Lettre, Arte Fac, Kollib
Thème : "People & Paparazzi à Woluwe St Lambert"
Ouvert à tous de 7 à 99 ans, participation gratuite !
Toute technique autorisée !
Dépôt des planches avant le 6 mars 2009 !
Règlement, inscriptions et informations : www.woluenbulles.com
le Pied de la Lettre (02/761 60 16), Arte Fac (02/764 43 29)

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 6 mars à 20 h 30



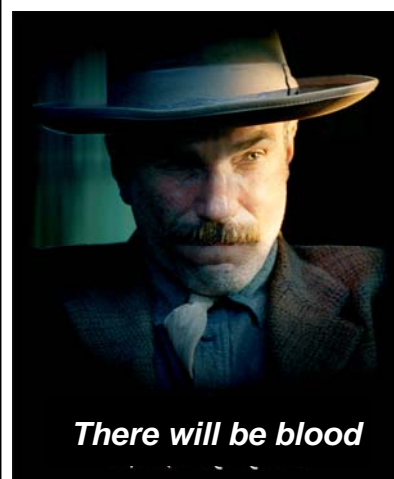
Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 13 février à 20 h 30



Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3 € - Info au 0477/54 65 01

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluintertartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**